

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 12 Janvier 1892

NOUVELLES LOCALES

Le Prince et la Princesse ont quitté le Château de Marchais et sont arrivés à Paris jeudi dernier 7 de ce mois.

Samedi, le Prince, accompagné du Prince Louis, élève à l'école militaire de Saint-Cyr, a fait une visite au Président de la République. Les honneurs militaires ont été rendus à l'arrivée et au départ.

Le Président a rendu cette visite dans la soirée du même jour.

S. G. M^{re} l'Evêque de Monaco a été reçu, dimanche dernier, en audience particulière par le Saint-Père. Sa Sainteté a été d'une bienveillance extrême, et a retenu Monseigneur pendant une heure.

La correspondance téléphonique a été ouverte samedi dernier avec Nice, par un échange de compliments amicaux entre S. Exc. le Gouverneur Général et M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Cette nouvelle communication favorisera les nombreuses maisons de commerce sans cesse en rapport avec les négociants de la Principauté.

Le public est informé que le circuit téléphonique Monaco-Menton est actuellement en exploitation. Les habitants de la Principauté peuvent donc correspondre avec les abonnés de ce réseau, dont la liste se trouve au bureau central de Monaco, et sera remise par ses soins aux abonnés monégasques.

Les Commerçants de la Principauté qui désireraient vendre des allumettes peuvent s'adresser à la Direction de la Police.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR. — Dans son audience du 7 janvier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

1^o Eugène-Durand-Ernest Belœuf, né le 23 décembre 1836, à Issoire (Puy-de-Dôme), ouvrier serrurier, un mois de prison, pour délit de mendicité, avec la circonstance qu'il était porteur d'une arme ;

2^o Arthur Barbezat, né le 1^{er} avril 1870, à Neufchâtel (Suisse), garçon d'hôtel, un mois de prison, pour délit de mendicité, avec la circonstance de port d'arme ;

3^o Louis-Napoléon Ollivier, né le 15 août 1866, à Brest (Finistère), marin, 48 heures de prison, pour mendicité ;

4^o Pierre Gastaud, né le 17 mai 1854, à Breil (Alpes-Maritimes), journalier, deux mois de prison et 16 francs d'amende, pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion. — Déjà douze fois condamné ;

5^o Félix-Jules Barbier, né le 17 août 1872, à Warmeriville (Marne), tapissier, huit jours de prison, pour mendicité. — Déjà condamné trois fois pour vol.

Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Guizol fils, négociant en vins à Monaco, vient d'obtenir, à l'Exposition du Travail de la ville de Paris, qui a eu lieu en automne dernier, — une médaille d'argent pour ses vins du pays et ses huiles, et une autre récompense à l'Exposition Internationale de la ville de Spa (Belgique), pour les mêmes produits.

Dimanche matin, un cocher d'omnibus ayant voulu passer, rue Grimaldi, entre une charrette anglaise venant en sens inverse et un charreton à bras en voie de chargement, le moyeu de l'omnibus renversa sur le trottoir la charrette anglaise occupée par deux personnes qui ne furent pas blessées. Les deux brancards furent cassés et le cheval s'emporta, en les traînant jusqu'au jardin Saint-Martin, où son conducteur parvint à le rejoindre. Procès-verbal a été dressé contre le cocher d'omnibus par le brigadier de carabiniers Aschier, témoin de l'accident.

Le 2 du courant, dans la soirée, le nommé Adolphe Vigliani, âgé de 23 ans, plombier, demeurant rue du Milieu, à Monaco, a été projeté contre le mur de la villa Le Nid, par un charreton chargé de feuilles de zinc, qu'il conduisait et qu'il n'a pu retenir en descendant l'avenue Roqueville, à Monte Carlo.

Dans sa chute, il s'est fait une contusion au genou droit et quelques écorchures sans gravité à la figure.

Le 3, vers 1 heure et demie de l'après-midi, la cabine n° 2 de l'ascenseur, conduite par le nommé Barbera, descendait de la plate-forme de la terrasse et le jeune Guglielmetti, âgé de 14 ans, demeurant au Carnier, chez ses parents, se tenait en bas pour faire son service qui consiste à ouvrir la porte des cabines. Son pied droit, qui dépassait malheureusement le seuil de trois centimètres, a été atteint par la cabine, et le bout du soulier a été coupé en même temps que le gros orteil grièvement blessé.

Il a été aussitôt conduit chez le docteur Onda qui l'a fait transporter à l'hôpital, après avoir sectionné la première phalange du gros orteil.

Le même jour, vers 10 heures du matin, la jeune Francine Olivier, âgée de 11 ans, demeurant rue de Lorète, 1, a été renversée, sur la place de la Visitation, à Monaco, par un vélocipède qui lui a fait des écorchures insignifiantes aux pieds et aux bras. Ce vélocipède était monté par le nommé Piefre Gastaud, âgé de 13 ans, demeurant rue Caroline, à la Condamine, qui lui-même est tombé et s'est fait des écorchures aux genoux.

Enfin, dans la soirée, le nommé Pascal Martinelli, cocher, qui conduisait une voiture de remise de Nice, a brisé son timon en tournant trop court dans l'avenue de la Costa, à Monte Carlo. Les personnes qui étaient dans la voiture n'ont eu aucun mal.

ACTE DE COURAGE. — Jeudi 7 courant, à dix heures et demie du soir, à Monte Carlo, un coup de vent ayant enlevé la couverture qui couvrait

les chevaux de la voiture de place n° 108, en tête de la station, ceux-ci ont eu peur et sont partis à toute vitesse, se dirigeant vers la place du Casino. Le sergent de ville Grégoire s'est jeté à la tête des chevaux, qu'il est parvenu à arrêter devant le café de Paris, après avoir été traîné sur un espace de quelques mètres, sans être blessé.

Salle comble dimanche dans la grande salle de la Visitation, où la Compagnie des Gardes donnait une représentation théâtrale au profit des pauvres de la Principauté, avec le concours de M. Rosticher et de plusieurs artistes de l'orchestre du Casino.

Un drame en quatre actes, *Il Cittadino di Gand*, et une scène comique, *I Tre Fanatici*, ont été interprétés avec beaucoup d'entrain.

Tous les artistes ont été chaleureusement applaudis.

Les représentations de *Philémon et Baucis* ont été un succès pour M^{me} Buhl et MM. Soulacroix, Commène et Fournetz.

M^{me} Buhl a chanté, avec sa grâce habituelle, le rôle de Baucis, elle a été plusieurs fois très applaudie, ainsi que ses camarades.

Le spectacle se terminait, chaque soir, par un ballet de M. Mayeur, *Sous la Feuillée*, dans lequel nous avons revu avec plaisir M^{lle} Stichel et son léger essaim de ballerines.

Aujourd'hui et samedi 16 janvier, *Don Pasquale*, opéra bouffe en trois actes, de G. Donizetti :

Louise.....	M ^{lle} Buhl.
Don Pasquale.....	MM. Soulacroix.
Octave.....	Commène.
Le Docteur.....	Dechesne.

On terminera par *Fleur d'oranger*, ballet de M. Messenger, réglé par M^{lle} Stichel et dansé par M^{mes} Stichel, Dieudonné et le corps de ballet.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses de Nice qui auront lieu les 14, 17 et 19 janvier 1892, elle mettra en marche à ces dates des trains supplémentaires qui transporteront des voyageurs de toutes classes.

Les départs de Nice pour le Var auront lieu à partir de midi 20.

Les départs du Var pour Nice auront lieu à partir de 4 h. 12 du soir.

En outre, le train express n° 7 sera modifié les 11, 14, 17 et 19 janvier entre Cannes et Nice et il suivra sur ce parcours la marche indiquée ci-après :

Cannes, départ, 3 h. 58 soir ; Golfe-Juan-Vallauris, départ, 4 h. 10 soir ; Juan-les-Pins ; Antibes, départ, 4 h. 22 soir.

Vence-Cagnes ; le Var, départ, 4 h. 42 soir ; Nice, arrivée, 4 h. 52 soir.

La Compagnie P.-L.-M. vient de décider que tout agent ayant plus de trois enfants toucherait une allocation de 24 francs par enfant.

Cette décision porte également que les père, mère, beau-père, belle-mère, neveu et nièce orphelins à la charge des employés seraient assimilés aux enfants et donneraient par conséquent droit à l'allocation annuelle de 24 francs.

Jeudi 14 janvier, à 2 heures et demie de l'après-midi, huitième Concert classique de musique ancienne et moderne, sous la direction de M. A. Steck, avec le concours de M^{me} Conneau, cantatrice :

- La Forêt (In Walde)*, symphonie.... Raff.
 1^{re} PARTIE — Le jour. Impression.
 2^e PARTIE — A. Crépuscule. Rêverie.
 B. La Danse des Dryades.
 3^e PARTIE — La nuit dans la forêt.
 Chasse fantastique. Le lever du jour.
 Ouverture de *Hernani* (1^{re} audition)... Alph. Duvernoy.
Objet de mon amour (Orphée)..... Gluck.
 M^{me} Conneau.
Le Rouet d'Omphale (poème symphonique)... C. Saint-Saëns.
O mes Sœurs (Marie Magdeleine).... Massenet.
 M^{me} Conneau.
 Marche funèbre de *Struensee*..... Meyerbeer.

Dimanche 17 janvier, à 2 heures et demie de l'après-midi, deuxième Concert international, *Œuvres russes et scandinaves* :

- Symphonie en ré* (1^{re} audition).... Johan S. Svendsen.
 A. Molto allegro.
 B. Andante.
 C. Allegretto scherzando.
 D. Maestoso.
Roméo et Juliette, ouverture symphonique..... Tchaikowski.
Esquisse sur les steppes de l'Asie centrale..... Borodine.
Feramors, ballet..... Rubinstein.
 A. Bayaderentänze.
 B. Lichtertanz der Braente.
Kartofel, marche, par S. A. I. le Grand-Duc A. Michailowitch.

Dimanche 24 janvier, *Œuvres italiennes*.

Les mardi, jeudi, vendredi et dimanche, sur la terrasse du Casino, *Théâtre des Pupazzi*, de M. Lemerrier de Neuville.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

PREMIÈRE SÉRIE

Samedi 9 janvier

Le *Prix des Arvernoes* a été gagné par M. Deschamoy, premier, battant MM. Galfon, second, de Tavernost, troisième.

Mercredi 13 janvier

PRIX GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT (Hand.) — 1,000 fr., ajoutés à une poule de 100 francs chaque. — Au second, 30 % sur les entrées; 20 % au troisième. — 1 pigeon.

POULE RÉGLEMENTAIRE. — 40 francs chaque. — 1 pigeon à 27 m.

Vendredi 15 janvier

PRIX PHILIBERT-EMMANUEL. — 1,000 francs, ajoutés à une poule de 100 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées; 20 % au troisième. — 1 pigeon à 27 mètres 1/2.

POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 40 francs chaque. — 1 pigeon.

Samedi 16 janvier

PRIX PIERRE-LE-GRAND (Handicap). — 1,000 francs ajoutés à une poule de 100 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées; 20 % au troisième. — 1 pigeon.

POULE RÉGLEMENTAIRE (Hand.) — 40 francs chaque. — 1 pigeon.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

1^{er} Jour — Lundi 18 Janvier 1892

GRANDE POULE D'ESSAI — 2,000 francs et une Médaille d'or, ajoutés à une poule de 100 francs chaque. Le second recevra 500 francs sur les prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 300 fr. et 20 %; le quatrième, 200 francs et 15 %; le reste au premier. — 1 pigeon à 25 mètres. Barrage à 26 mètres.

2^e Jour — Mercredi 20 Janvier

PRIX D'OUVERTURE. — Un *Objet d'Art* et 3,000 francs, ajoutés à 100 francs d'entrée. Le second recevra 750 francs sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 500 francs et 20 %; le quatrième, 250 francs et 15 %; le reste au premier. — 1 pigeon à 26 mètres. Barrage à 27 mètres.

3^e et 4^e Jours — Vendredi 22 et Samedi 23 Janvier

GRAND PRIX DU CASINO. — Un *Objet d'Art* et 20,000 fr., ajoutés à 200 francs d'entrée. Le second recevra 4,000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 2,000 francs et 25 %; le quatrième, 1,000 francs et 15 %; le reste au premier. — 12 pigeons: le premier jour, 4 pigeons à 26 mètres; le second, 8 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1891 reculera de 2 mètres; le second, de 1 m. 1/2; le troisième, de 1 mètre; le quatrième, 1/2 mètre. — Tout gagnant d'un grand prix du Casino, antérieurement, reculera d'un mètre, de deux ou plusieurs prix, de deux mètres. — 3 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

5^e Jour — Lundi 25 Janvier

PRIX DE MONTE CARLO (GRAND HANDICAP LIBRE). — Un *Objet d'Art* et 3,000 francs, ajoutés à 100 francs d'entrée. Le second recevra 750 francs sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 500 francs et 20 %; le quatrième, 250 francs et 25 %; le reste au premier. — 1 pigeon.

6^e et 7^e Jours — Jeudi 28 et Vendredi 29 Janvier

QUATRIÈME CHAMPIONNAT TRIENNAL. — Un *Objet d'Art* et 5,000 francs, ajoutés à 100 francs d'entrée. Au second, 35 % sur les entrées; au troisième, 25 %; au quatrième, 15 %; le reste au premier. 25 pigeons à 28 mètres. — 6 pigeons manqués entraînent la mise hors concours. — Tout gagnant d'un Championnat reculera de 1 mètre.

8^e Jour — Samedi 30 Janvier

PRIX DE CONSOLATION. — Un *Objet d'Art* et 1,000 fr. — (Les conditions de ce prix seront ultérieurement publiées).

HORS SÉRIE

Lundi 1^{er} Février

MAIDEN CUP (HANDICAP). — Un *Objet d'Art* ajouté à 50 fr. d'entrée. Au second, 30 % sur les entrées; au troisième, 20 %; au quatrième, 15 %; le reste au premier. — 6 pigeons.

Ce prix est exclusivement réservé aux tireurs ayant pris part, à Monaco, depuis le 1^{er} Janvier 1887 jusqu'au 30 Janvier 1892, à un ou plusieurs Grands Concours, sans avoir jamais gagné la Grande Poule d'Essai, le Prix d'Ouverture, le Grand Prix du Casino, le Prix de Monte Carlo, le Prix de Consolation, le Grand Prix de Clôture ou le Championnat.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Le paquebot-poste *Comte-Joseph-Valéry*, de la Compagnie Insulaire, qui venait quelquefois à Nice, s'est perdu lundi dernier, à 3 heures de l'après-midi, sur l'île Giraglia, près du Cap Corse.

Voici dans quelles circonstances ce sinistre a eu lieu : Le *Comte-Joseph-Valéry* était parti de Bastia lundi, vers 1 heure 1/2 de l'après-midi, à destination de Marseille, avec 50 passagers et 150 tonneaux de marchandises.

A 3 heures, l'arbre de couche de l'hélice se brisa ; une forte voie d'eau se déclara aussitôt dans le manchon.

En présence du danger de sombrer, le commandant s'empressa de rallier la terre, et le vapeur coulant par l'arrière, il fut obligé de l'échouer sur la côte de l'île Giraglia.

Les passagers et l'équipage ont tous été sauvés, mais le *Comte-Joseph-Valéry* est complètement perdu,

Ce vapeur, qui avait été construit en 1864, sur les chantiers de la Clyde, jaugeait 347 tonneaux et avait une machine de 600 chevaux. Il s'appelait jadis le *Roi-Jérôme*.

— Le vapeur *Durance*, qui fait un service régulier entre Nice et Marseille, s'est échoué mardi matin avant le jour, entre le cap Couronne et Carry, à quelques lieues de Marseille, par une brume intense.

Il a pu heureusement se renflouer par ses propres moyens, mais en perdant deux ailes de son hélice. Il est rentré à Marseille, où il sera réparé.

Cannes. — Dans la journée de mardi, le feu s'est déclaré dans les forêts de l'Estérel, et à la nuit on a pu remarquer que l'incendie prenait de grandes proportions. Fort heureusement un grain de pluie et de grêle, survenu cette nuit l'a complètement éteint.

Tourettes-Vence. — Les travaux de la voie ferrée étaient près d'être terminés, lorsqu'un affaissement est survenu, dans ces derniers jours, au quartier dit des Valettes. Cet affaissement, d'une superficie de 1,000 mètres carrés environ, a été suivi d'un éboulement qui a entraîné la ligne sur une longueur de près de 100 mètres. L'ancienne route départementale est complètement disparue et il est impossible d'ouvrir toute circulation. Le mur de soutènement de la voie, située entre la nouvelle route départementale et l'ancienne, s'est éboulé complètement entraînant les travaux de la ligne. Les ingénieurs de la Compagnie sont attendus sans retard. Les propriétés les plus endommagées sont celles de : MM. Bauvet, Euzière, Isnard, Mallet et Ricolt. On prétend qu'un grand courant d'eau doit sillonner ces terrains qui, dans divers temps, avait donné des signes d'affaissements.

Il y a plusieurs années déjà que des éboulements ont lieu de la montagne dite de l'Arère, située dans le même quartier. D'énormes blocs de pierre se détachent souvent de cette montagne et viennent rouler dans des propriétés d'oliviers et de vignes et qui occasionnent d'importants dommages. Certaines parcelles de propriétés ont même dû être abandonnées.

Golfe-Juan. — L'escadre dévolutions de la Méditerranée et du Levant, commandée par le vice-amiral

Riennier, venant des Salins d'Hyères, a mouillé dans la journée du 8 de ce mois sur notre rade, où elle séjournera quelque temps.

Nice. — La fermeture de la chasse dans le département des Alpes-Maritimes, est fixée au 31 janvier.

— M. Arthur Talma, descendant de l'illustre tragédien, a reçu l'exequatur en qualité de consul des Etats-Unis de Vénézuéla à Nice.

— La première journée des courses de Nice n'a pas été favorisée par le temps. La pluie n'a cessé de tomber pendant presque toute la journée. Aussi le public qui s'est rendu au Var était assez restreint. Il n'y avait pas moins sur l'hippodrome tous les sportsmen réunis à Nice en ce moment et beaucoup d'amateurs de sport.

Voici les résultats des trois prix cours :

Première course

PRIX MASSÈNA (Course de haies)
 4,000 fr., dont 2,000 fr. offerts par la Ville de Nice, et 2,000 fr. par la Société des Bains de Mer de Monaco.

A 1 heure 30, le signal est donné pour la première course. — Il y a cinq partants :

Ma Souveraine, au baron de Larouillère ; *Reluisante*, au marquis Birago ; *Tolède II*, à M. R. de Monbel ; *Pichard*, à M. Camille Blanc ; *Espérance*, au comte Turati.

Pendant la course, qui a été très animée, *Tolède II* est tombée, *Pichard* et *Espérance* se sont dérobés.

Sont arrivés :

- 1^{er} *Ma Souveraine*, montée par le jockey Barker.
 2^e *Reluisante*, montée par Lissmore.

Deuxième course

PRIX DE MONTE CARLO (Grande Course de haies, handicap)
 20,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

C'est le prix le plus important de la journée ; aussi attend-on avec impatience les résultats, et des discussions sur les favoris ont lieu.

Il y a 12 chevaux partants. Ce sont :

Grand Carlos, à M. E. Durand ; *Simon Pure*, au vicomte de Boissgelin ; *Napoléon*, à M. W. Botten ; *Poker*, à M. G. Ledat ; *Biarritz*, au comte d'Espous de Paul ; *Tyrol*, à M. R. Petit Le Roy ; *Vin Sec*, à M. Camille Blanc ; *Mobilisé*, à M. Camille Blanc ; *Niagara*, à M. Abington ; *Meleagre*, au marquis Birago ; *Satire*, au vicomte d'Espous de Paul ; *Wilna*, à M. Dugas.

Au départ, *Vin Sec*, qui était un des principaux favoris, prend la tête et conserve son avance pendant presque toute la course. Puis vers la fin, il se laisse atteindre, puis distancer par *Satire*, puis par *Simon Pure*.

Un accident se produit : *Grand Carlos* désarçonne son jockey, mais celui-ci regagne le pesage sans avoir de mal. *Lowland*, d'abord, puis *Tyrol*, se dérobent.

Les gagnants sont :

- 1^{er} *Satire*, monté par Fletcher ; 2^e *Simon Pure*, monté par Boone ; 3^e *Vin Sec*, monté par Neury.

La course a été animée et passionnante. Mais il n'y a pas eu moins de huit faux départs. Même une amende de 200 francs a été infligée à cinq jockeys qui en avaient été cause.

Troisième course

PRIX DE CARABACEL (Steeple-Chase, à réclamer)
 4,000 fr., offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco.

Il y a 7 chevaux partants :

Bonne, à M. R. Petit Le Roy ; *Nid*, au baron de Larouillère ; *M^{lle} de Darnet*, à M. de Monbel ; *Ambassadeur*, à M. W. Smith ; *César*, au vicomte de Carrère ; *Reine Claude*, à M. G. Barbay ; *Parbleu*, à M. J. Gole.

Dès le début, *Nid* se dérobe, puis il reprend la course quand même.

M^{lle} de Darnet prend la tête au premier tour ; mais à chaque saut de haies *Parbleu* gagne du terrain.

Après une course intéressante, ils arrivent au poteau dans l'ordre suivant :

- 1^{er} *Parbleu*, monté par Veller ; 2^e *M^{lle} de Darnet* montée par Baron ; 3^e *César*.

Villefranche. — A la suite du vœu émis l'année dernière par M. Pollonnais, notre conseiller général, la Compagnie du chemin de fer a décidé qu'une marquise pour abriter les voyageurs se dirigeant sur Nice sera construite sur le quai en face de la gare.

Menton. — Un accident est arrivé à un ouvrier horloger au moment où il montait les pendules à l'hôtel du Cap-Martin. Monté sur une échelle pour réparer la

pendule de la cuisine, il perdit l'équilibre, et au moment où il se trouvait dans le vide, il fit un effort pour s'attraper quelque part. Malheureusement, un croc se trouvait au mur, et dans le mouvement désordonné qu'il fit, ce fut le bras qui s'accrocha et fut labouré, ce qui occasionna une énorme blessure. Les premiers soins furent donnés par le médecin de l'hôtel.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le premier janvier 1892 a été très fêté : l'usage des cartes de visite envoyées sous enveloppe non fermées et affranchies avec le timbre vert de cinq centimes a presque complètement disparu. On n'admet plus, dans la haute société, que les cartes portées à domicile ou celles avec enveloppe fermée et timbre de quinze centimes, contenant l'expression de souhaits courtois. Les facteurs n'ont eu qu'à se louer de cette modification de la mode. Il en est résulté, d'ailleurs, un grand nombre de réunions intimes le 31 décembre et le 1^{er} janvier, ce qui a été fort heureux pendant l'accalmie mondaine que nous traversons.

Chez la duchesse de la Torre, le 31 décembre, charmante réception; musique des tziganes et souper exquis par petites tables de huit personnes. La maîtresse de la maison était fort bien secondée par ses deux filles, la comtesse Kotchoubey et la comtesse de Santo-Venia.

Souper de Saint-Sylvestre non moins intéressant chez M^{me} Manuel de Yturbe, en son magnifique hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne. Après le souper, cotillon et distribution de cadeaux ravissants.

A l'occasion du 1^{er} janvier, brillante réception chez M^{me} de Marivault. On a fort applaudi M. Chauvel-Bézé, qui dit les vers à merveille; M^{lle} Kireewski, une cantatrice de grand talent; la baronne F. de la Tombelle et M. Pierre Barbier ont très bien joué *la Jeunesse*, d'Emile Augier; M^{lle} Sichel a dit, avec esprit, plusieurs vieilles chansons.

M^{lle} Pulitzer, la fille du propriétaire-directeur du *World*, a invité ses jeunes amies à fêter l'année commençante. Il y a eu guignol, arbre de Noël, cotillon, et ce monde enfantin s'est fort divertit.

Les dîners sont très en faveur.

Chez M^{me} Peter, femme du célèbre professeur à la Faculté de médecine, dîner très *select* à la suite duquel on a entendu une saynète à trois personnages, très bien enlevée par la femme du docteur Boutin et ses deux filles.

Dîner très élégant chez M^{me} la baronne de Koenigwarter, en son magnifique hôtel du quai de Billy. Après le dîner, M. Gibert a fait beaucoup rire avec ses chansons.

M. et M^{me} Constant Dreyfus ont donné un très beau dîner où l'on a fêté la nomination du maître de la maison comme chevalier de la Légion d'honneur.

Les réceptions de jour sont de plus en plus agrémentées par des auditions musicales.

A la reprise de ses réceptions diurnes du mardi, M^{me} Maurice Sulzbach a donné un concert où l'on a vivement applaudi plusieurs romances de M. Parent, les unes chantées par lui, les autres par M^{me} de Vergnial. M. Bogès, un très agréable ténor, a été très apprécié. Le *clou* a été des romances inédites de M. Faure, dites à ravir par la maîtresse de la maison, qui est une de nos meilleures cantatrices mondaines.

MM. Emmanuel et Antoine Bibesco ont donné une matinée très intéressante; le *Coup de tête*, de M^{me} de Peyronnet, a été joué par M^{lle} Noémie Fusch et M^{lle} Marguerite Arion, fille d'un général roumain; le *Feu au Couvent*, de Théodore Barrière, par M^{lle} Dreyfus et MM. Mano, fils du président du Conseil des ministres de la Roumanie; les *Deux Sourds*, de Jules Moinaux, par M^{lle} Zoé Arion et MM. Ferré, Emmanuel Bibesco, Mathé et Pozzo di Borgo. Des monologues dits par M. Vincenti ont produit beaucoup d'effet et on a bissé Joseph Durand, le harpiste de douze ans, lauréat du Conservatoire.

Pour fêter sa soixante-dixième année, la duchesse de Valence a donné un très brillant *five o'clock* dans son hôtel de la rue de Clichy. La Estudiantina espagnole a joué ses airs les plus entraînants.

Réception brillante chez la marquise de Blocqueville. Au programme, M^{lle} Farsch, Madi et les frères Cottin, chanteurs et mandolinistes très en faveur en ce moment. Plus de deux cents personnes ont assisté à la matinée

musicale et dansante que la comtesse de Kessler a donné dans ses salons du Cours-la-Reine. On a successivement applaudi M^{lle} Dyar, une violoniste de talent; M^{me} Gauthereau, M^{lle} Hooper et la charmante fillette de la maison, une virtuose de onze ans. Les danses se sont prolongées jusqu'à l'heure du dîner.

Chez M^{me} Deacon, une des plus jolies femmes de la colonie étrangère, cotillon très réussi.

On commence seulement à lancer les invitations. M^{me} la comtesse Borge des Renandes a repris cette semaine ses *five o'clock* du mardi. M^{me} Adam vient de lancer ses invitations pour une série de soirées qui auront lieu le vendredi, du 15 janvier au 15 mars. « Pour causer » dit l'invitation: ce qui est assez original.

Le dîner diplomatique qui devait avoir lieu au palais de l'Élysée le jeudi 14 janvier est remis au jeudi 28 janvier, en raison de la mort de M. Edouard Dupont, oncle maternel du Président de la République.

Lundi, le mariage du vicomte de Deservillers avec M^{lle} Thérèse Aignon, se célébrera dans la plus stricte intimité, les deux familles étant en grand deuil.

M^{lle} Valentine Chaix, fille du grand imprimeur, est fiancée à M. Alexandre Anmont, fils du grand éleveur de Victot.

M. Bertrand, le nouveau directeur de l'Opéra, a donné sa première matinée populaire du dimanche à l'Opéra, de cinq heures du soir à neuf heures, avec grand entr'acte pour le *lunch*. La tentative a eu un complet succès. Le ballet de *Coppelia* a été accueilli avec fanatisme, et on a fort applaudi M^{lles} Subra et Invernizzi. Le buffet a été envahi comme aux fêtes de l'Hôtel de Ville. Malheureusement, au point de vue financier, l'effet n'est pas bon, et la recette de lundi n'a pas été brillante.

Le Théâtre du Gymnase a demandé à MM. Raoul Toché et Ernest Blum, un pendant au grand succès d'il y a deux ans: *Paris fin de siècle*. Ces habiles ouvriers dramatiques ont dépensé beaucoup d'esprit pour donner à M. Köning un spectacle fait surtout pour le plaisir des yeux: *Le monde où l'on flirte*. Le public de la première représentation aurait voulu, par surcroît, une pièce intéressante. Il est possible que le vrai public soit moins difficile, et se contente des jolis décors qui encadrent une excellente interprétation, due à M^{mes} Sizos, Demarsy, Darlaud, Desclauzas, Lécuyer, et à MM. Noblet, Numès, Paul Plan, etc.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

L'Annuaire des Alpes-Maritimes, qui en est à sa dixième année, vient de paraître pour l'année 1892. C'est le *vade mecum* le plus complet qui se puisse trouver pour notre région et la Principauté. L'étranger y trouve, avec des cartes fort bien faites, des indications justes et des plus complètes, ainsi que les programmes des fêtes de Nice et de Monte Carlo.

Etabli sous la direction de M. Moris, l'éminent archivist des Alpes-Maritimes, tous les documents qu'il renferme sont officiels, ce qui explique la faveur dont il jouit dans le public.

H. L.

FAITS DIVERS

M. William Wells de Leith (Angleterre) a fait breveter et construire une embarcation toute en tôle d'acier, qui présente de grands avantages pour les sauvetages. Les sections avant et arrière ont la forme de cônes creux légèrement aplatis et couchés horizontalement. Ces sections sont complètement étanches; leur forme particulière leur donne une force énorme, et assure une grande rigidité à toute la construction. En cas de nécessité, le canot peut être enlevé et lancé à la mer sans aucune précaution, car il est insubmersible et la disposition de la quille le relève instantanément; il est très rapide à la voile et à l'aviron.

Son prix est comparable à celui des canots en bois dont la durée est moindre; sa légèreté est telle qu'un bateau de 4 mètres de long sur 1 mètre, gréé avec voiles et avirons, ne pèse pas plus de 150 kilos.

Les épreuves auxquelles ces canots ont été soumis dans le Firth of Forth ont montré qu'ils possèdent les qualités annoncées.

Le *Cosmos* signale un nouveau système de frein pour voitures, imaginé par M. des Georges. Cet appareil, d'une

grande simplicité et d'une efficacité remarquable, offre tous les avantages du frein Lemoine appliqué aux omnibus de Paris, et en outre possède celui d'être applicable à toutes les voitures et de ne produire aucun bruit. Il est bien supérieur aux anciens freins à vis, et une simple pression du pied du cocher suffit à sa manœuvre. On le recommande spécialement dans les villes et les pays de montagnes.

Voici les résultats fournis par la statistique sur la production de l'huile de foie de morue dans le monde entier.

En 1889, la pêche de la morue a fourni, en Norwège, 8 millions 700 mille kilos de poissons et 25 mille hectolitres de foies.

Cette pêche occupe 15,000 hommes et 140 bateaux couverts, 6 bateaux à vapeur et 1,070 bateaux ouverts. Aux îles de Lofoden: 18,000,000 de poissons, 23,500 hectolitres de foies, 12,000 hectolitres d'huile; à l'extérieur de ces îles: 4,000,000 de poissons, 8,500 hectolitres de foies, 1,800 hectolitres d'huile. A Finmark: 21,000,000 de poissons, 58,000 hectolitres de foies, 4,300 hectolitres d'huile. Bergen a exporté, en 1889, 6,100 barils de 116 litres huile blanche; 18,400 huile ambrée; 11,700 huile jaune; 10,000 huile blanche brune; 37,000 huile brune pour la corroierie.

A Terre-Neuve, les pêcheries anglaises ont expédié, en 1884, 3,687 tonnes d'huile de foie de morue commerciale, pour une valeur de 11,800,000 francs, et 235 tonnes d'huile médicinale, valant 1,189,775 francs. Pendant ce temps, Saint-Pierre et Miquelon (productions françaises), ne donnaient, en 1887, que 513 tonnes, pour une valeur de 203,223 francs.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M^e VALENTIN, Notaire et Défenseur près le Tribunal Supérieur Sise à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée, le sieur François dit Jules CHINETTI, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M^e VALENTIN, défenseur, s'est rendu adjudicataire d'une parcelle de terrain, sise à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent huit mètres soixante-dix décimètres carrés, formée du deuxième lot du cahier des charges, d'une superficie de trois cent soixante-quatre mètres cinquante décimètres carrés, augmentée d'une surface de quarante-quatre mètres vingt décimètres carrés, à prendre sur la longueur du premier lot, le limitant, des terrains dont la vente a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur, du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré; cette parcelle de terrain se trouve comprise entre les troisième et premier lots, et est bordée, des deux autres côtés, par la grande route desservant la propriété.

Elle dépendait d'un plus grand immeuble appartenant indivisément à: 1^o Marie-Louise-Lucie CROVETTO; 2^o Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO; 3^o Félix-Emmanuel-Joseph CROVETTO, frères et sœur, enfants mineurs du sieur Louis CROVETTO, décédé, et de la dame Elisabeth BŒUF, restée sa veuve; 4^o Albert-Louis CROVETTO; 5^o Dévote-Joséphine CROVETTO, leurs frère et sœur majeurs, pour moitié;

Et, pour l'autre moitié, au sieur Joseph CROVETTO, leur oncle, et subrogé tuteur desdits mineurs.

La poursuite en adjudication a été exercée à la requête: 1^o De la dame Elisabeth BŒUF, veuve Crovetto, tutrice de ses enfants mineurs; 2^o des frère et sœur Crovetto, majeurs; (étant fait observer ici qu'au cours de ladite poursuite cette dernière est devenue femme REYNIER); 3^o et du sieur Joseph Crovetto. Ces trois derniers s'étant réunis volontairement, et pour éviter des frais, à la tutrice, pour faire procéder à la vente dont s'agit, laquelle a eu lieu en présence du sieur Louis AJANI, propriétaire, subrogé tuteur *ad hoc* desdits mineurs, tous les susnommés demeurant et domiciliés à Monaco.

Elle a été adjugée moyennant le prix principal de 16,360 francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco le sept décembre écoulé, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe dudit Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2,022 du Code Civil, aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le 12 janvier 1892.

Pour extrait :
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, monsieur Henri MICHELSEN, photographe collaborateur de l'Illustration à Paris, demeurant à Bayonne, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, a acquis de monsieur Louis-Aimé MAUBERT, employé au Casino, et madame Anne-Julie-Amélie-Urbain LAVITONNIÈRE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, et de monsieur Joanny-Henri-Urbain LAVITONNIÈRE dessinateur au bureau des études de la Compagnie Paris à Lyon et à la Méditerranée, demeurant à Paris, ayant élu domicile en la même étude, une villa située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Albert, élevée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec parterre sur le devant, le tout, d'une superficie d'environ deux cents mètres carrés, portée au plan cadastral sous les n^{os} 75, 76 et 77 de la section B, et confinant au nord à un terrain appartenant aux héritiers Blanc, au midi à la rue Albert, au levant à l'hôtel Beau-Site, appartenant à monsieur Hercule MARQUET, et à l'ouest à la villa Naudin.

Cette vente a été faite au prix de vingt-cinq mille francs. Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 12 janvier 1892.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, monsieur JEAN ALMONDO, fleuriste, demeurant à Monaco, a acquis de monsieur CÉSAR MARIA, jardinier, demeurant à Beaulieu (Alpes-Maritimes), tous les droits de ce dernier dans le fonds de commerce d'exploitation de produits horticoles qu'ils possédaient indivisément à Monaco, quartier de Monte Carlo.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e BERTRAND, huissier, sise à Monaco
3, place Saint-Nicolas

VENTE SUR SAISIE

Le samedi seize janvier courant, à deux heures du soir et jours suivants s'il y a lieu, à l'Hôtel de Russie, sis à Monte Carlo, avenue de la Costa, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles, objets mobiliers et marchandises, servant à l'exploitation dudit hôtel, consistant en lits complets, armoires à glace, commodes, glaces, tables à toilette, tables de nuit et autres, guéridons, pendules, canapés, fauteuils, chaises, armoires,

bureaux, buffets, pianos, tapis, rideaux, lingerie, argenterie, verrerie, fourneaux et batterie de cuisine, vins fins rouges et blancs, champagne et liqueurs diverses de première marque, etc.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 9 janvier 1892.

L'Huissier : BERTRAND.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur LEMARÉCHAL, ancien receveur particulier des finances de Paris; Monsieur le docteur G. LEMARÉCHAL; Monsieur SOLEAU, vice-président du tribunal de la Seine, conseiller général et maire d'Antibes; Monsieur ROULAND, trésorier général de l'Eure et conseiller général; Monsieur NION, ancien adjoint au maire de Rouen; Monsieur Julien ROULAND, maire de Bertreville; Monsieur MOREL, sénateur et président du conseil général de la Manche, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Julie LEMARÉCHAL
Née ROULAND

leur épouse, mère, belle-mère, belle-sœur et tante, décédée le 4 janvier 1892, dans sa 63^e année, munie des sacrements de l'Eglise, et inhumée à Bacqueville.

Il n'y aura pas de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivés du 4 au 10 Janvier 1892

NICE, yacht à vap.	Eros, fr., c. Dejoie,	passagers.
NICE,	b. Vengeur, fr. c. Palmaro,	vin.
SAINT-TROPEZ,	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	sable.
ID.	b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.

Départs du 4 au 10 Janvier 1892

NICE, yacht à vap.	Eros, fr., c. Dejoie,	passagers.
ID.	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	sur lest.
ID.	b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique
MONACO ET SES PRINCES
Par H. Métivier

BAZAR

MAISON MODÈLE
V^o DAVOIGNEAU
Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE
Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon

DANS LES GARES DU DÉPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

La LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris, vient de publier, sous le titre d'Annuaire Chaix des principales Sociétés par actions, un volume contenant des renseignements d'une utilité pratique sur les Compagnies de chemins de fer, les institutions de crédit, les banques, les Sociétés minières, de transports, industrielles, les Compagnies d'assurances, etc.

Une notice spéciale est consacrée à chaque Société, indiquant les noms et adresses des administrateurs, des directeurs et des principaux chefs de service, — les dispositions essentielles des statuts, — les titres en circulation, — le revenu et le cours moyen des titres pour l'exercice 1890, — le cours du 1^{er} décembre 1891 ou, à défaut, le dernier cours coté précédemment, — les époques et lieux de paiement des coupons, etc.

Tous les noms cités, suivis de leurs adresses, sont groupés par ordre alphabétique dans une table générale. Une liste des agents de change et une autre des principaux banquiers complètent le volume, qui est ainsi le livre d'adresses du Tout Paris financier. Un volume in-18 de 300 pages. Prix, cartonné : 2 francs.

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
5	756.3	755.5	755.3	755.2	755.2	8.8	9.8	10.2	7.6	6.8	57	NE	Couvert		
6	54.5	52.2	52.2	52.7	52.8	7.8	9.5	9.2	8.2	9.8	70	SO	Beau		
7	53.7	52.5	53.2	54.2	54.8	9.8	10.7	11.5	11.2	10.3	62	O léger modéré	Beau		
8	55.2	53.7	53.5	53.2	53.2	9.6	11.2	11.4	10.4	10.2	56	O fort	Beau		
9	45.2	42.3	42.2	42.2	41.7	9.2	9.8	9.6	8.2	9.8	70	Calme	Couvert, nuit orage		
10	46.2	47.3	48.8	49.8	52.3	6.4	6.2	9.2	7.8	7.4	54	O fort	Beau		
11	56.3	55.8	55.9	55.5	55.3	7.5	5.4	7.5	7.4	7.2	79	Calme	Couvert, pluie		
DATES		5	6	7	8	9	10	11							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	10.2	9.7	12.2	11.5	9.8	9.2	7.9						
		Minima	5.2	5.8	7.2	6.5	4.6	5.2	3.2						

Pluie tombée : 17^{mm}6